



## COMITE DE DIRECTION

### Bureau Exécutif

#### PROCÈS-VERBAL n°19

---

**Réunion du :** Mercredi 25 mars 2020 à 16h00

---

**Présidence :** M. Éric BORGHINI

---

**Présents :** M. Roger ANTONELLI, Gérard CAPELLO, Vincent CASERTA, Edouard DELAMOTTE, Michel GAU, Pierre GUIBERT, Mme Véronique LAINÉ, MM. Noël MANNINO, Alexis MENJAUD, Mathieu SAVY

---

**Excusés :** M. Paul AUDAN

---

**Assistent :** M. Raphaël BOUTIN, Mme Emilie SACHOT

---

#### MODALITÉS DE RECOURS

*Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F, les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'appel à la Fédération Française de Football.*

---

**Compte tenu du contexte actuel, le Président a décidé de convoquer tous les mercredis après-midi, un Bureau Exécutif exceptionnel, élargi aux Présidents de District afin d'évoquer la situation. La réunion se déroule par visioconférence.**

#### I- REUNION DES PRESIDENTS DE LIGUE DU 25 MARS 2020

Le Président informe qu'il a participé ce matin à la conférence téléphonique hebdomadaire des Présidents de Ligue. Il fait une synthèse des principaux points évoqués :

- Sur la gestion des RH : suite aux ordonnances prises ce jour par le 1<sup>er</sup> Ministre, de nouvelles informations seront transmises par la FFF et la LFA aux Ligues et Districts, notamment sur les conditions de mise en activité partielle.
- Sur les annulations ou reports des manifestations :
  - ✓ Compétitions nationales :
    - L'annulation des phases finales des Championnats Nationaux U17 et U19
    - L'annulation de la Coupe Nationale Futsal
    - L'annulation du Challenge National de Futsal Féminin
    - L'annulation de la Coupe Nationale de Football Entreprise
    - Le report de la Coupe UEFA des Régions (saison prochaine)
    - Le report de la Coupe Gambardella Crédit Agricole (date ultérieure)
    - Le report de la Coupe de France et de la journée nationale des Bénévoles associée (date ultérieure)

- ✓ Actions techniques nationales :
  - L'annulation des Interligues U15 féminins et masculins
  - L'annulation de l'opération Les Espoirs du Foot
  - L'annulation du Challenge Jean Leroy (sections sportives masculines)
  - L'annulation du Challenge Marilou Durringer (sections sportives féminines)
  - Le report de la 6ème semaine de formation du Certificat Fédéral de Conseiller Technique (saison prochaine)

## **II- ORGANISATION DE LA COMMUNICATION VERS LES CLUBS**

Le Président indique que conformément aux échanges de vendredi dernier, une rubrique spécialement dédiée au COVID-19 a été mise en place sur le LMF FC pour informer et accompagner les Clubs.

## **III- ANIMATION DE LA COMMUNAUTE DES LICENCIES DE LA LIGUE MEDITERRANEE**

Le Président informe du lancement de quizz interactifs sur les réseaux sociaux à compter du lundi 30 mars. Il informe également du lancement du Tournoi e-Foot ouvert uniquement aux licenciés :

- Lancement des inscriptions dès jeudi 26 mars jusqu'au dimanche 29 mars
- Du début du tournoi le lundi 30 mars à 12h00

Les membres du BE et les Présidents de DISTRICT approuvent le lancement du Quizz et du Tournoi LMe-foot dans les conditions présentées.

## **IV - COURRIER DE LA LIGUE DE CORSE : DEMANDE D'ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT R1 FEMININ COMMUN**

M. MORACCHINI, Président de la Ligue de Corse de Football, a adressé une lettre à la LMF pour proposer la mise en place d'un Championnat R1 Féminin commun entre la Ligue de Corse et la Ligue Méditerranée en indiquant que :

- la Ligue de Corse se trouve dans l'impossibilité d'organiser un Championnat à onze avec un minimum de 10 équipes ;
- les clubs Corses ne peuvent pas, de ce fait, participer aux barrages d'accession à la D2 Féminine ;
- le Président de la Ligue du Football Amateur a suggéré un rapprochement entre nos deux ligues ;
- l'organisation d'un championnat commun participerait au développement du football féminin en Ligue de Corse, avec des perspectives d'accessions au niveau national encourageantes.

Le Président indique que la Ligue Méditerranée et la Ligue Corse entretiennent des relations particulièrement étroites (championnat N3 commun, rattachement de la Ligue de Corse à l'IR2F Méditerranée notamment) et qu'il est bien évidemment favorable à toute collaboration permettant de participer au développement du football en Corse.

Néanmoins, il souligne que la LMF ne saurait ignorer, notamment, les difficultés financières, liées aux frais de déplacement, et sportives, liées à une diminution des chances d'accéder aux barrages d'accession pour les clubs méditerranéens.

Noël MANNINO, Secrétaire Général, indique avoir échangé avec plusieurs clubs participant au Championnat R1 Féminin et que ceux-ci ont exprimé un avis défavorable.

Après discussions, les membres du Bureau Exécutif et les Présidents de District décident de ne pas donner suite à cette proposition.

Toutefois, le Bureau Exécutif, sensible à la situation des équipes féminines de la Ligue Corse :

- relève que la réglementation actuelle est un frein au développement du football féminin en Ligue de Corse ;
- se déclare favorable à une modification des règlements fédéraux afin de permettre à toute Ligue de pouvoir présenter a minima un club aux barrages d'accession en D2 Féminine, nonobstant le nombre de clubs participant au championnat R1, à l'instar des dispositions prévues pour la phase d'accession interrégionale FUTSAL.

## VI - AFFAIRES COURANTES

### ✓ Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

Sur proposition de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives, le Bureau Exécutif approuve les classements ci-dessous :

#### A) Terrains

##### 1) Demande d'avis préalable

- Toulon : stade Alex Fernandez 1/NNI:831271201/ Accord avis préalable en niveau 5 SYE
- Toulon : stade Alex Fernandez 2/ NNI:831271202/ Accord avis préalable en niveau foot A 11 SYE
- Saint Didier : Stade Forest/NNI 841080101/accord avis préalable en niveau 5
- Montfavet : Stade Manen/NNI 840070901/accord avis préalable en niveau 5 SYE
- Bras : Stade Lionel Huteau/NNI 830210101/accord avis préalable en niveau Foot A 11 SYE (Hybride)

##### 2) Classement Initial

- Fontvieille : stade annexe des Lagettes/ NNI:130380202/ Classé en niveau foot A 11

##### 3) Changement de niveau

- Graveson : stade La Roulade/NNI 130450101/ Classé en niveau 5
- Rougiers : Stade Municipal/NNI 831100101/classé niveau 6
- Noves : Stade Bonpas 1/NNI 130660201/classé en niveau 6
- L'escalé : Stade municipal/NNI 040790101/classé en niveau FOOT A 8 S
- Lapalud : Stade Elio Ceppini/NNI 840640101/classé en niveau 6
- Bedarrides : Stade les Verdeaux/ NNI 840160101 / classé en niveau 6

##### 4) Confirmation de classement

- Plan de Cuques : stade Serge Paulet/ NNI 130750101/ Classé en niveau 5
- Jonquièrre : Stade Roger Martin/ NNI 840560102/ Classé foot A 11

#### B) Gymnase

##### 1) Classement initial

- Cabriès : Gymnase Complexe sportif Raymond Matin/ NNI 130199901/ Classe en futsal 3
- La Fare les Oliviers : Gymnase Jérôme Fernandez/NNI 130379902/classé en niveau Futsal 3

#### C) Eclairages

##### 1) Demande avis préalable

Montfavet : Stade Pierre Manen/NNI 840070901/accord avis préalable en niveau E5

##### 2) Classement initial

- Mandelieu la Napoule : Stade Vernede/NNI 060790201/Classé en niveau E foot A 11
- Signes : Stade Andre Canourgues/ NNI 831270101/ Classé en niveau E foot A 11
- Marseille : Stade La Pomme/NNI 132110501/ Classé en niveau ES
- Venelles : stade Julien Signoret/ NNI 131130101/ ne peut être classé car éclairage très insuffisant suite aux mesures relevées.
- Venelles : Stade Julien Signoret 3/ NNI 131130103/classe en niveau E5
- Marseille : Stade Jean Bouin/NNI 132080901/classé en niveau E FOOT A 11
- Saint Victoret : Stade Michel Hidalgo2 /NNI 131020102/classé en niveau EFOOT A 11

### 3) Changement de niveau

- Les Angles : Stade Roger Pages 1/NNI 300110101/classé en niveau E5

### 3°) Confirmation de classement

Lorgues : stade Claude Cauvin 1/ NNI 830720101/ Classé niveau E5

Lorgues : stade Claude Cauvin 2/NNI 830720102/Classé niveau E5

Le Cannet Rocheville : Stade Maurice Jean Pierre/ NNI 060300201/ classé en niveau E5

Cagnes sur mer : Stade Sauvaigo 2/ NNI 060270102/ classé en niveau E5

Mouries : Stade Espigoulier/ NNI 130650101/classé en niveau E5

Sainte Cecile les vignes/NNI 841060101/classé en niveau E5

Berre : Stade Roger Martin/NNI:130140101/classé en niveau E5

Mougins : Stade Valmasque 1/NNI 060850101/ classé en niveau E5

Mougins : stade Valmasque 2/NNI:060850102/classé en niveau E foot A 11

Le Pontet : stade Saint Louis/NNI 840920301/ classé en niveau E5

Le Pontet : stade La Fargues/ NNI 840920101/ classé en niveau E5

Martigues : stade De la Coudouliere/ NNI 130560601/ classé en niveau E foot A 11

La Garde : stade Guy Moquet 2/NNI 830620202/ classé en niveau E5

La Garde : stade Guy Moquet 3/ NNI 830620203/classé en niveau E foot A 11

Rousset : Stade Plaine sportive 2/NNI 130870102/classé niveau E5

La Valette du Var : stade Vallis Laeta/NNI 831440101/classé niveau E5

Saint victoret : Stade Michel Hidalgo/NNI 131020101/classé en niveau E FOOT A 11

Bollene : Stade Baconnier/NNI 840190401/classé en niveau E FOOT A 11

#### ✓ CRA : demande d'honorariat

Le Bureau Exécutif approuve, sur proposition de la Commission Régionale des Arbitres, la demande d'honorariat de Monsieur Eric HERMANN, ancien arbitre.

#### ✓ Changement de nom

Le Bureau Exécutif enregistre le changement de nom du club :

560287 – ELITE FOOT 06

Qui devient : AZUR FOOTBALL

#### ✓ Muté supplémentaire (annulation)

Le District de Provence nous fait parvenir un extrait du procès-verbal du Comité Directeur Exécutif du lundi 3 février 2020 ainsi rédigé :

*« Faisant suite à l'octroi d'un muté supplémentaire au club de l'A.C. ARLES pour le compte de son équipe évoluant en Régional 1 Sénior, au visa de l'article 67.1 du Règlement d'Administration Générale de la Ligue Méditerranée, le Bureau Exécutif décide d'annuler ce dernier en raison du forfait général de ses équipes féminines. »*

**Noël MANNINO**  
Secrétaire Général